

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 116/05

AFR 54/047/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

SOUDAN **Mudawi Ibrahim Adam (h), président de l'Organisation pour le développement social du Soudan (SUDO)**

Yasir Salim (h)

Abdallah Taha (h), chauffeur de l'Organisation pour le développement social du Soudan

Londres, le 9 mai 2005

Mudawi Ibrahim Adam, défenseur des droits humains, a été arrêté le 8 mai par des membres de l'Agence nationale de sécurité et de renseignements, à Khartoum-Nord. Yasir Salim et Abdallah Taha ont été appréhendés en même temps que lui. Ils travaillent au sein de l'Organisation pour le développement social du Soudan (SUDO), dont Mudawi Ibrahim Adam est le président. Certaines sources indiquent que les trois hommes sont détenus dans le Centre de la sécurité nationale à Khartoum-Nord. Les autorités n'ont pas révélé le motif de leur arrestation. Amnesty International considère ces hommes comme des prisonniers d'opinion, car ils n'ont fait que mener des activités pacifiques en faveur des droits humains.

C'est la troisième fois que Mudawi Ibrahim Adam est arrêté en dix-huit mois, et Amnesty International est alarmée par la campagne de harcèlement et d'intimidation dont fait l'objet ce militant de premier plan des droits de la personne. Sa dernière interpellation a eu lieu la veille de son départ en avion pour l'Irlande, où l'organisation non gouvernementale (ONG) dublinoise *Front Line Human Rights Defenders* l'avait invité à recevoir une récompense des mains de la présidente de l'Irlande, Mary McAleese.

L'Organisation soudanaise de développement social, un mouvement bénévole fondé dans le but de promouvoir le développement durable et les droits fondamentaux, a animé un certain nombre d'ateliers sur des thèmes liés aux droits humains. Elle conduit également des actions humanitaires et procure des produits alimentaires et des logements d'urgence à la population du Darfour, une région déchirée par la guerre dans l'ouest du Soudan. L'organisation a par ailleurs favorisé la discussion et la réconciliation entre des groupes en conflit au Soudan. Une réunion de réconciliation devait avoir lieu entre divers groupes ethniques parties au conflit qui oppose depuis vingt ans le gouvernement à l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), mais elle aurait été annulée à la suite de l'arrestation de Mudawi Ibrahim Adam.

Depuis le début de l'année, Mudawi Ibrahim Adam a déjà passé plus d'un mois en prison. Il a été appréhendé le 24 janvier puis maintenu en détention au secret sans inculpation. Le 19 février, il a entamé une grève de la faim afin d'être soit inculpé, soit libéré. Les autorités l'ont alors inculpé de « tentative de suicide », avant de le faire hospitaliser. Mudawi Ibrahim Adam a été libéré sous caution le 3 mars.

Le 28 décembre 2003, il avait également été interpellé (voir l'AU 02/04, AFR 54/002/2004 du 5 janvier 2004 et ses mises à jour, AFR 54/019/2004 du 19 février 2004 et AFR 54/100/2004 du 10 août 2004), et avait cessé de s'alimenter afin de réclamer sa libération ou son inculpation. Mudawi Ibrahim Adam avait ensuite été inculpé de « crimes contre l'État ». Parmi les « preuves » à charge retenues contre lui figurait le fait qu'il avait en sa possession des documents publiés par Amnesty International. L'organisation pense que son arrestation était plutôt liée aux actions humanitaires et aux activités de défense des droits humains que mène l'organisation SUDO dans le Darfour. Toutes les charges retenues contre lui avaient été abandonnées en août 2004.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Un Accord de paix global mettant fin à plus de vingt ans de conflit entre le gouvernement soudanais et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) a été signé en janvier 2005. Cependant, les autorités n'ont pas encore levé l'état d'urgence décrété en 1999, qui leur permet de maintenir des personnes en détention indéfiniment sans inculpation ni jugement, en les coupant parfois totalement du monde extérieur.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Mudawi Ibrahim Adam, Yasir Salim et Abdallah Taha ;

– demandez la libération immédiate et sans condition de ces trois prisonniers d'opinion, qui n'ont fait que mener des activités pacifiques en faveur des droits humains ;

– appelez les autorités à ne plus placer en détention ou harceler des défenseurs des droits de la personne et à respecter le droit international relatif aux droits humains comme elles s'y sont engagées, engagement d'ailleurs renouvelé en janvier dernier avec la signature de l'Accord de paix global.

APPELS À :

Si votre courrier électronique ou votre fax ne parviennent pas à leur destinataire, veuillez envoyer votre appel par voie postale ou le transmettre aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays, en leur demandant de le faire suivre aux autorités concernées.

Premier vice-président :

Mr Ali Osman Mohamed Taha
First Vice-President
People's Palace
PO Box 281
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 779977 / 780796 (veuillez indiquer sur votre fax : « *For the attention of the First Vice-President* »)

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier vice-président,

Ministre de la Justice et procureur général :

Mr Ali Mohamed Osman Yassin
Minister of Justice and Attorney General
Ministry of Justice
Khartoum
Soudan

Fax : +249 183 780796 (veuillez indiquer sur votre fax : « *For the attention of the Minister of Justice* »)

Courriers électroniques : info@sudanjudiciary.org

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Mustafa Osman Ismail
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 873
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 777268

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Conseil consultatif pour les droits de l'homme :

Dr Abdel Moneim Osman Taha
Rapporteur, Advisory Council for Human Rights
Khartoum, Soudan

Courriers électroniques : human_rights_sudan@hotmail.com

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 JUIN 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*